



RECTORAT

Sâaba, le 30 septembre 2021

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
4^e tour
(préinscriptions payées entre le 14 et le 29 septembre à 4h00)

Établissement sollicité : Faculté des sciences de la santé (FSDS)
Section pharmacie

Date limite de confirmation par le paiement : vendredi 8 octobre 2021

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du 4^e tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de la Faculté des sciences de la santé, **section pharmacie** au titre de l'année 2021-2022 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	BAYALA Tatiana Elodie	F	Burkinabè
2	COMPAORÉ Angèle	F	Burkinabè
3	KOUANDA Saida Fadilatou	F	Burkinabè
4	NANA Priscillia Safi Lobbel	F	Burkinabè
5	OUEDRAOGO Sibiri Victorien	M	Burkinabè
6	OUEDRAOGO Stevens	M	Burkinabè
7	SAVADOGO Ouindinda Amal Shariifah 1ère Jumelle	F	Burkinabè
8	SOUNI Mawuénam Mariette	F	Togolaise
9	TAGO Abdoul-Mou-Azou	M	Burkinabè
10	TRAORE Doudie Carlos Desire	M	Burkinabè
11	WANDAOGO Lauryne Prisca Wend-kuuni	F	Burkinabè
12	ZABRE Balkissa	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à douze (12) noms.

Les candidats ont jusqu'au vendredi 8 octobre 2021 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 400 000 FCFA pour les nationaux
- 500 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des Affaires Académiques et Scolaires (DAAS) avec le numéro du compte en banque BOA où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le vendredi 8 octobre 2021 à la Direction de l'Administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.**

Le Recteur

Professeur Innocent Pierre GUISSOU
Officier de l'Ordre national